

## FICHE PRATIQUE N°2 LE BUDGET PREVISIONNEL

Le budget prévisionnel est un document à fournir **obligatoirement au CSM avant le 15 Juin** pour la saison suivante. Un format « standard » (fortement conseillé) est à disposition sur le site internet. Ce document contribue d'une part à l'attribution de la subvention municipale par le CSM et doit par ailleurs permettre de prendre du recul sur la gestion de la section : équilibre dépenses/recettes, montant des cotisations vs charges fixes (salaires, charges, licences), capacité de la section à renouveler le matériel... Comme pour la gestion responsable d'un budget personnel, une section ne peut dépenser plus qu'elle ne gagne.

**Si aucun rendu avant cette date, cela fera l'objet d'une PEALITE : chapitre V art.19 du règlement financier** : les pénalités seront d'un montant de 10% de la subvention municipale attribuée par obligation non remplie

### Quelles sont les vertus d'un bon budget prévisionnel ?

- **Planification financière** : Planifier les dépenses et les revenus pour l'année à venir, en anticipant les besoins financiers de la section.
- **Meilleure gestion des ressources** : en identifiant les postes de dépenses prioritaires et en optimisant l'allocation des fonds disponibles.
- **Prévention des déficits** : en prévoyant les dépenses et les recettes, un budget prévisionnel aide à éviter les déficits financiers et à maintenir une situation financière saine. Prise de décisions éclairées : Il fournit une base solide pour prendre des décisions financières éclairées, en permettant de comparer les prévisions aux réalisations et d'ajuster les actions en conséquence.
- **Transparence et responsabilité** : au sein de la section, en impliquant les membres dans la gestion financière et en rendant compte de l'utilisation des fonds.
- **Obligations légales et administratives** : en matière de gestion financière, en fournissant des documents structurés et justifiés pour les contrôles éventuels.
- **Préparation aux imprévus** : en incluant des provisions pour imprévus, le budget prévisionnel permet de mieux faire face aux dépenses inattendues et de garantir la stabilité financière de la section.

Le bureau du CSM reste à votre disposition pour vous accompagner dans la réalisation de ce budget et vous aider à résoudre les éventuelles difficultés rencontrées.

Des formations organisées par le conseil départemental olympique et sportif, la ligue de l'enseignement... sont également disponibles.

**Ces points montrent l'importance cruciale d'un budget prévisionnel pour assurer une gestion financière efficace et responsable au sein d'une section dans un club omnisport**

Plus d'informations par mail : [csm-bureau@orange.fr](mailto:csm-bureau@orange.fr)